



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 24 JANVIER 2020**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint-Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N° 21-20200124**

**INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE RELATIVE  
AUX DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS SOUMISES  
A L'ETAT AU TITRE DU FONDS EXCEPTIONNEL  
D'INVESTISSEMENT (FEI) 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de janvier à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 17 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : **48**

Présents : **28**  
Absents représentés : **11**  
Absents : **09**

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN (*de l'affaire n° 01-20200124 à l'affaire n° 27-20200124*).

**- Commune de Saint-Joseph -**

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Jean-Daniel LEBON, Raymonde VIENNE.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

André DUPREY, Bachil VALY.

**- Commune de Saint-Philippe -**

Clarita TURPIN.

## **REPRESENTES-PROCURATION**

### **- Commune du Tampon -**

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Anissa LOCATE (*représentée par Jacquet HOARAU*), Catherine TURPIN (*Représentée par Albert GASTRIN de l'affaire n° 28-20200124 à l'affaire n° 37-20200124*).

### **- Commune de Saint-Joseph -**

Henri-Claude HUET (*représenté par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Blanche Reine JAVELLE*), Christian LANDRY (*représenté par Inelda BAUSSILLON*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Raymonde VIENNE*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Harry MUSSARD*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Patrick LEBRETON*).

### **- Commune de l'Entre-Deux -**

Isabelle PARIS-GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

### **- Commune de Saint-Philippe -**

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

## **ETAIENT ABSENTS**

### **- Commune du Tampon -**

Monique BENARD-DESLAIS, Jacqueline FRUTEAU-BOYER.  
Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

### **- Commune de Saint-Joseph -**

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**AFFAIRE N° 21-20200124****INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE RELATIVE AUX DOSSIERS DE  
DEMANDES DE SUBVENTIONS SOUMISES A L'ETAT AU TITRE DU FONDS  
EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT (FEI) 2020**

Le Président informe que les services de la Sous-préfecture ont mené en décembre un travail en amont avec les différentes collectivités afin de prendre connaissances des différents dossiers en cours et susceptibles d'être présentés aux différents leviers de financements disponibles, notamment au titre du Contrat de Convergence.

Après divers échanges il a été proposé à la CASUD de soumettre ses demandes pour l'exercice 2020 au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI), dossiers qui devaient pouvoir connaître un début d'exécution avant le 31 décembre 2020.

Ainsi, la collectivité a choisi de soumettre à demande de subvention au titre du FEI 2020 les dossiers suivants :

- Réalisation du réseau des eaux usées sur les rues Alverdy, Aristide Briand, Bazeilles, Hubert-Delilsle & ruelle des Glycines (Le Tampon) pour un montant prévisionnel d'opération de 895.000,00 € HT,
- Installation du système de billetterie sur le réseau de transports scolaires CARSUD pour un montant prévisionnel d'opération de 367.616,80 € HT,
- Construction d'un réservoir & réhabilitation de la galerie drainante de Grand Galet – Langevin (Saint-Joseph) pour un montant prévisionnel d'opération de 5.775.949,00 € HT,
- Extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur la commune de Saint-Joseph (programmation 2018-2019) pour un montant prévisionnel d'opération de 3.686.636,00 € HT.

Les projets seront instruits par les Sous-préfectures d'arrondissement, puis par la Préfecture au sein d'un Comité Technique de Programmation, en fonction de la maturité et de l'opérationnalité de l'ensemble des dossiers soumis par les collectivités.

Certaines des opérations présentées peuvent bénéficier de cofinancements, ou élarger à d'autres dispositifs de financement – dans certains cas cumulables. Selon les dossiers, ces opérations seront donc également éligibles à demande d'aide auprès des organismes concernés. Un plan de financement prévisionnel sera alors soumis, opération par opération, pour validation du Conseil communautaire.

**Vu la délibération n° 27-20180323 du 23 mars 2018 portant délégation au Conseil Communautaire au Président pour solliciter toute attribution de subvention,**

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte de la liste des dossiers soumis à demande de financement au titre du FEI,
- d'approuver le principe de présentation des dossiers éligibles auprès des différents financeurs concernés,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce relative à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- prend acte de la liste des dossiers soumis à demande de financement au titre du FEI,
- approuve le principe de présentation des dossiers éligibles auprès des différents financeurs concernés,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 39

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Président de la CASUD,

André THIEN AH KOON

